
A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 octobre 2020, des modifications au règlement n° 4 : Délégation de fonctions et pouvoirs.

Cet avis public est fait conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 7^e jour d'octobre 2020.

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate
Service du secrétariat général et des communications